

Outil 1 complémentaire à la directive relative à la contribution
à la qualité du paysage

Exemples de mesures paysagères

Agriculture et espace rural



Quelles mesures peuvent contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité paysagère dans les espaces agricoles ?
Ce catalogue tente d'apporter des réponses à cette question. **Il devrait faciliter la concrétisation d'objectifs paysagers pour une région donnée, en fournissant des exemples illustrés de mesures d'amélioration de la qualité paysagère.**
Les mesures présentées concernent en particulier les espaces et éléments exploités et entretenus par les exploitations agricoles.

Ce catalogue s'adresse à toutes les personnes intéressées à la qualité paysagère et à la mise en valeur du paysage rural, en particulier les agriculteurs et agricultrices, ainsi que les acteurs de projets de développement du paysage et de développement régional, de l'aménagement du territoire, des Agendas 21, etc.

Ce document est à considérer comme un catalogue d'idées, à compléter en fonction du contexte régional et des besoins locaux, dans le cadre d'un projet. Les mesures d'amélioration de la qualité paysagère doivent en effet toujours être adaptées aux caractéristiques régionales et locales. Elles doivent concrétiser des objectifs paysagers formulés sur la base d'une analyse paysagère.

→ **Le choix et la mise en œuvre concrète d'une mesure paysagère doivent toujours tenir compte des objectifs élaborés pour un paysage donné et servir à en renforcer la spécificité.**

Exemples de mesures paysagères et contribution à la qualité du paysage

Des contributions à la qualité du paysage (CQP) sont accordées pour la préservation, l'encouragement et le développement de paysages cultivés variés. Les objectifs paysagers et les mesures donnant droit à des contributions doivent être définis au niveau régional. Ce catalogue de mesures peut apporter des idées et réflexions aux porteurs de projets et aux cantons. On peut escompter que certaines des mesures présentées ici, dont la description doit être précisée dans le cadre d'un projet, donnent droit à des contributions dans certaines régions.

Les mesures présentées dans ce catalogue sont des propositions, dont l'adéquation aux spécificités paysagères régionales devra être évaluée dans chaque projet concret. Le simple fait de les intégrer dans un projet n'offre encore aucune garantie quant au droit à des CQP.

La directive de l'Office fédéral de l'agriculture relative à la CQP prévoit que « ...les contributions à la qualité du paysage permettent de soutenir les prestations uniques et les prestations annuelles récurrentes qui sont fournies par les exploitations bénéficiaires dans le cadre de l'exploitation agricole. Il n'est par exemple pas possible de soutenir un abandon d'exploitation portant sur de grandes surfaces; l'affectation principale doit rester l'exploitation agricole de la parcelle. Les mesures de construction ou les investissements en machines ne sont pas soutenus par des contributions à la qualité du paysage – ces mesures relèvent du domaine des améliorations structurelles. »

Exemples de mesures pouvant être encouragées au moyen de CQP:

- mise en place de rotations culturales diversifiées et de cultures colorées;
- gestion du taux de boisement dans les pâturages boisés et pâture de troupeaux mixtes (vaches, jeune bétail, chevaux);
- cultures sur terrasses, débroussaillage et entretien des talus entre les terrasses cultivées;
- préservation et nouvelles plantations d'arbres isolés et d'allées d'arbres;
- etc.

En revanche, selon l'interprétation d'AGRIDEA (qui n'engage pas l'Office fédéral de l'agriculture):

- l'installation d'un banc ou d'une place de pique-nique n'est pas éligible aux CQP
→ mais un arbre isolé ou une haie fournissant de l'ombre à proximité peuvent donner droit à des CQP;
- la remise à ciel ouvert d'un cours d'eau n'est pas éligible aux CQP
→ mais l'entretien de bords de cours d'eau, avec une plus-value paysagère, peut donner droit à des CQP;
- la réfection complète de murs de soutènement dans des vignobles en terrasses n'est pas éligible aux CQP
→ mais l'entretien de murs de pierres sèches peut donner droit à des CQP;
- l'élaboration d'un support de communication ou l'organisation de visites à la ferme ne sont pas éligibles aux CQP
→ mais l'installation de cultures diversifiées, p.ex. cultures maraîchères, ayant notamment pour objet la présentation de la diversité des variétés, peut donner droit à des CQP;
- les mesures d'exploitation forestière hors de la surface de l'exploitation ne sont pas éligibles aux CQP
→ mais des mesures d'entretien de lisières dans la surface de l'exploitation, si elles ne sont pas financées par le biais de subventions à l'exploitation forestière, peuvent donner droit à des CQP;
- la rénovation de bâtiments ruraux (mesure de construction), les géraniums ornementaux (pas de lien avec l'exploitation agricole), la lutte contre les espèces envahissantes, la mise en place de surfaces uniquement dévolues à l'encouragement de la biodiversité, les expositions de bétail ne sont pas éligibles aux CQP.

Certaines mesures, donnant ou non droit à des contributions CQP, peuvent être définies en tant que critères d'entrée dans un projet CQP.

Organisation du catalogue selon les types et éléments paysagers

Afin de faciliter la lecture, le catalogue est organisé en **quatre types de paysages**, dans lesquels l'une des formes d'utilisation agricole suivante domine :

- herbages permanents ;
- grandes cultures ;
- maraîchage ;
- cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive, culture de baies).

En réalité, les différents types de paysages sont souvent combinés, ce qui signifie que des mesures présentées pour différents types sont applicables dans une même région. Les spécificités paysagères régionales doivent être considérées pour le choix et la mise en œuvre des mesures (tradition de construction de clôtures, essences typiques de la région dans les haies ou les pâturages boisés, etc.).

En plus des mesures qui peuvent être classées dans les quatre types de paysages, d'autres mesures se rapportant aux **éléments paysagers** suivants sont proposées :

- réseaux de routes et chemins ;
- eaux ;
- bâtiments d'exploitation et leurs alentours directs ;
- transition entre la forêt et le paysage ouvert.

En revanche, le lien entre les bâtiments agricoles eux-mêmes et le paysage concerne surtout l'aménagement du territoire et l'architecture, et n'est pas traité dans ce catalogue. Le rapport très complet ART 670/2007 « Paysage et constructions, comment intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ? » est consacré à ce sujet. L'aménagement des bâtiments et installations représente des investissements à long terme, qui ne peuvent être mis en lien direct avec les paiements directs liés à l'exploitation.

Enfin, à la fin du catalogue, quelques mesures se rapportant à **deux types de territoires** spécifiques sont aussi présentés, soit :

- la région d'estivage ;
- les espaces à proximité des milieux bâtis.



B



Présentation des mesures paysagères

Les mesures paysagères pour les quatre types de paysages sont réparties en cinq catégories. Trois d'entre elles se rapportent directement à des **aspects paysagers**, sans que la forme d'utilisation dominante joue un rôle direct :

- (1) *Mosaïque* → Patchwork paysager de différentes surfaces étroitement imbriquées, utilisées de manière différente (p. ex. différentes dates de fauche dans les prairies, etc.).
- (2) *Structure paysagère* → Structuration du paysage par des éléments isolés et des éléments de structure tels que les formes de relief, le réseau hydrographique, des haies, des clôtures, etc.
- (3) *Couleurs* → Touches naturelles de couleurs dans le paysage, données par des plantes à fleurs colorées ou le feuillage automnal.

Une quatrième catégorie se réfère aux **formes d'utilisation et techniques agricoles** qui influencent fortement la perception visuelle du paysage :

- (4) *Maintien de formes d'utilisation traditionnelles, marquantes pour le paysage* → Maintien ou encouragement de formes d'utilisation agricole qui ne peuvent que difficilement être maintenues aujourd'hui en Suisse pour des raisons économiques mais qui influencent l'aspect du paysage.

Toutes les autres mesures sont regroupées dans une cinquième catégorie :

- (5) *Autres mesures* → P. ex. intégration optimale d'éléments, souvent artificiels ou techniques, ainsi que de formes d'utilisation agricole qui peuvent avoir des effets non souhaités sur l'image ou la spécificité du paysage.

Chaque territoire comprend aussi bien des éléments perçus comme caractéristiques et intégrés dans le paysage que des éléments qui ont un lien moins évident avec le paysage et son utilisation, ou même qui représentent de véritables corps étrangers, perturbant l'image paysagère. En conséquence, les mesures doivent conserver, promouvoir, mettre en valeur, restaurer ou recréer les qualités paysagères ; une recréation n'étant souhaitable que lorsque le paysage n'a pas (ou plus) de caractère propre.


→ **Les mesures paysagères ne se limitent pas aux paysages traditionnels et/ou déjà « beaux » !**

Les **photos** des mesures paysagères proposées doivent aider à les visualiser. Il s'agit **d'exemples**, qui ne peuvent pas représenter toutes les situations dans toutes les régions et qui devraient être complétés avec d'autres éléments, en particulier régionaux et spécifiques.


Valeurs paysagères

Les paysages agricoles sont perçus différemment par chaque personne. En fonction de leur parcours personnel, de leur identité sociale, mais aussi du moment et du contexte, les individus perçoivent le paysage en se référant à différentes valeurs, notamment¹ :




 **Valeur esthétique :** cette valeur se rapporte à la beauté perçue du paysage, qui repose sur l'harmonie entre les formes, les couleurs, les dimensions et les rythmes. La perception esthétique comprend toujours aussi une composante individuelle qui peut évoluer au cours de l'existence.




 **Valeur sociale :** cette valeur se rapporte au paysage en tant que cadre pour le sport et les loisirs, ainsi que source de bien-être et de santé humaine. Afin de répondre à tous ces besoins, le paysage doit se prêter aux activités de loisir et à la détente. Les aspects tels que l'esthétique, la tranquillité, les bruits ou odeurs spécifiques, les différentes ambiances lumineuses, jouent ici un rôle. L'accessibilité est également très importante.




 **Valeur culturelle :** le paysage peut être lié à une identité et être considéré comme un héritage collectif de la région concernée. Il est l'expression spatiale d'un héritage culturel, qui nous parle, car nous nous y reconnaissons nous-mêmes ainsi que notre histoire. La relation avec le paysage peut être vécue comme un lien personnel ou collectif. Ainsi, le paysage d'une région ou des éléments spécifiques à ce paysage peuvent devenir des symboles d'une identité personnelle, locale, régionale, voire nationale. Un paysage peut également revêtir une importance didactique ou même scientifique.



 **Valeur écologique :** cette valeur se rapporte en premier lieu à la diversité des habitats et des espèces de flore et de faune indigènes qu'ils abritent, mais aussi à d'autres ressources naturelles (sol, eau, air).






 **Valeur économique :** la valeur économique se réfère à la fonction de production agricole ou sylvicole, mais aussi à la « vente » du paysage, en tant que potentiel touristique ou support pour la promotion de produits. En outre, la signification du paysage pour la qualité de vie de la population résidente est de plus en plus reconnue en tant qu'important facteur d'attractivité d'un site.

Ci-après, les mesures sont présentées avec les valeurs prépondérantes sur lesquelles elles ont un impact, figurées par les pictogrammes représentés ci-dessus avec la description de chaque valeur. Il s'agit d'indications générales à but avant tout didactique, les valeurs attribuées à un paysage ou une mesure revenant finalement toujours à l'individu qui les perçoit. Un projet de développement du paysage nécessite ainsi de débattre et pondérer régionalement les valeurs attribuées au paysage, avec les personnes concernées. Enfin, même si l'on souhaite développer des mesures pour maintenir et/ou augmenter l'une ou l'autre des valeurs paysagères, il faudra veiller à considérer les effets sur les autres valeurs, et si possible agir de manière à ne pas leur porter atteinte.

¹ : cf. Y. Droz, V. Miéville-Ott, J. Forney, R. Spichiger. 2009. *Anthropologie politique du paysage : valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*. Karthala. Paris.

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

1.1 Mosaïque






Maintien et développement de la mosaïque paysagère générée par les différentes intensités d'utilisation dans les prairies et pâturages, différentes dates de fauche, différentes périodes de pâture, juxtaposition de prairies et de pâturages, etc.   



Patchwork de différents tons de vert et de textures, lié aux différentes intensités et dates de fauche des prairies (gauche : Schwarzenburgerland, BE; droite : Basse-Engadine, GR).



Gauche : Jura neuchâtelois, NE; droite : Mayens de l'April, VS.





Entretien, si nécessaire encouragement de la régénération, respectivement éclaircissement de pâturages boisés, maintien des petites structures et renoncement à l'utilisation de gyrobroyeurs à cailloux     



Pâturages boisés jurassiens (Jura bernois, BE).

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

1.2 Structure paysagère

Maintien d'anciennes terrasses de cultures marquant le paysage d'herbages    



Gauche: le soleil souligne le relief des anciennes terrasses de cultures (Val Muggio, TI); droite: les talus entre les terrasses sont entretenus de manière traditionnelle (Basse-Engadine, GR).

Maintien, installation, entretien de haies, allées d'arbres, bosquets d'arbres ou de buissons, arbres isolés remarquables, vergers     



Gauche: une haie offre une protection contre le vent à un chemin de randonnée pédestre (Oberland zurichois, ZH); droite: des chênes isolés dispensent une ombre bienvenue en été (Schwarzenburgerland, BE).



Gauche: saules têtards (La Côte, VD); droite: des arbres fruitiers haute-tige sont des surfaces de production, tout en étant l'expression d'un paysage traditionnel (Seetal, LU).



Un arbre est souvent présent au sommet des drumlins (Menzingen, ZG).

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

Maintien et entretien des murs de pierres sèches



Les murs de pierres sèches sont un élément de structure important des pâturages (gauche: NE; droite: Val Bregaglia, GR).

Maintien, entretien, installation d'éléments isolés tels que tas d'épierreage, tas de bois, fontaines ou abreuvoirs



Afin de faciliter l'exploitation, les pierres sont entassées en bord de parcelle (gauche: Pied du Jura, VD), et peuvent former un mur autour d'une prairie de fauche (droite: Lötschental, VS).



Les abreuvoirs font partie de l'équipement des pâturages (Jorat, VD).

Maintien des blocs rocheux dans les prairies et pâturages



Gauche: le glissement de terrain de Goldau a laissé de nombreux blocs rocheux, encore visibles dans les herbages (SZ); droite: blocs rocheux dans des prairies (GR).

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

1.3 Couleurs

Installation et entretien de prairies fleuries



La floraison des prairies et des pâturages exprime leur potentiel naturel et leur mode d'utilisation (haut: Binnental, VS; bas: GE).



1.4 Maintien de formes d'utilisation traditionnelles, marquantes pour le paysage

Maintien ou restauration de l'utilisation traditionnelle des surfaces à litière



Les bas-marais sont souvent utilisés comme prés à litière et les cabanes à litière marquent aussi le paysage des sites marécageux (gauche: Rothenthurm, SZ; droite: Basse-Engadine, GR).

Séchage du foin au sol, installation de meules de foin



Le parfum de l'herbe fraîchement coupée transmet un sentiment d'été (gauche: Basse-Engadine, GR; droite: Entlebuch, LU).

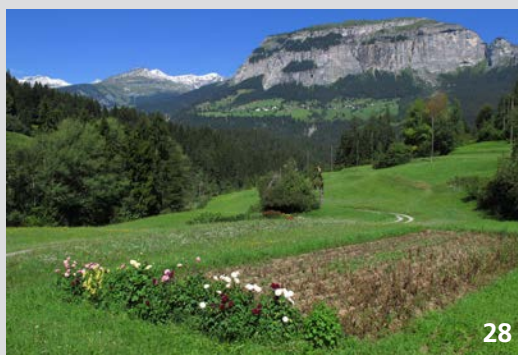
1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

Fauche manuelle de terrains en pente



La fauche des terrains très en pente représente un travail considérable pour les exploitants (Lötschental, VS).

Maintien des cultures traditionnelles en montagne



Petite parcelle cultivée (gauche: Obergesteln, VS) et jardin potager (droite: Trin, GR) dans les herbages.






Gauche: les cultures de céréales, dont le seigle, font partie de la tradition en Basse-Engadine (GR); droite: tous les travaux liés à la culture, à la récolte et au séchage du safran sont exécutés manuellement (Mund, VS).

Maintien et entretien des clôtures traditionnelles



Clôtures en lattes de bois, traditionnelles d'Appenzell (AR).

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents



Maintien de l'irrigation des prairies par des canaux traditionnels (bisses), prairies irriguées traditionnelles   



Gauche et droite: bisses (Haut-Valais, VS). Droite: bisse avec pierres permettant de régler le débit de l'eau.



Prairies irriguées traditionnelles (gauche: Roggwil, BE; droite: Altbüron, LU).

Selon la tradition régionale, troupeaux mélangés bovins-chevaux, bétail de races régionales, vaches à cornes et à cloches  



Haut, gauche: les grands troupeaux mélangés de bovins et chevaux font partie de la tradition des Franches-Montagnes (JU).



Les races régionales, particulièrement adaptées aux conditions difficiles, appartiennent au patrimoine régional (vaches d'Hérens, VS; moutons d'Engadine, UR; chèvres à col noir, VS).

1. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les herbages permanents

1.5 Autres mesures

Entreposage discret de balles d'ensilage (y compris choix des couleurs des balles)



Balles d'ensilage entreposées discrètement près des bâtiments (Franches-Montagnes, JU).

Réduction de l'utilisation des bandes et piquets de plastique et des pieux en métal pour les clôtures





Les barrières en bois sont mieux intégrées dans le paysage (haut : Gros-de-Vaud, VD; bas : Engadine, GR).



2. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les grandes cultures

2.1 Mosaïque

Maintien et développement de la mosaïque paysagère générée par les différentes cultures, différentes formes et tailles de parcelles, rotations diversifiées, etc.  





Les différentes cultures et des rotations diversifiées sont intéressantes d'un point de vue agronomique et créent un beau patchwork (gauche: Vully, VD; droite: Schwarzenburgerland, BE).



Plaine de l'Orbe, VD.

2.2 Structure paysagère

Maintien, installation, entretien de haies, allées d'arbres, bosquets d'arbres ou de buissons, arbres isolés remarquables   



Gauche: haies (La Côte, VD); droite: arbres isolés (JU).

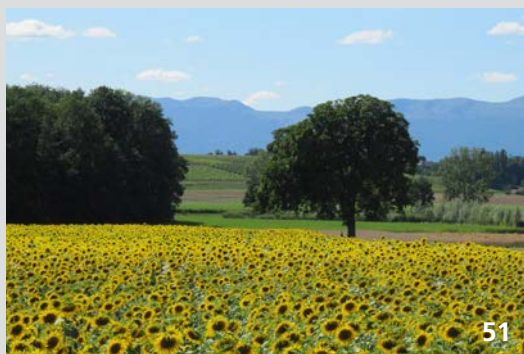


Gauche: des allées d'arbres bordent les routes (Val-de-Ruz, NE); droite: un bosquet marque la présence d'un tas d'épierrage (Nord vaudois, VD).

2. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les grandes cultures

2.3 Couleurs

Introduction de cultures fleuries dans la rotation (colza, tournesol, lin, etc.)

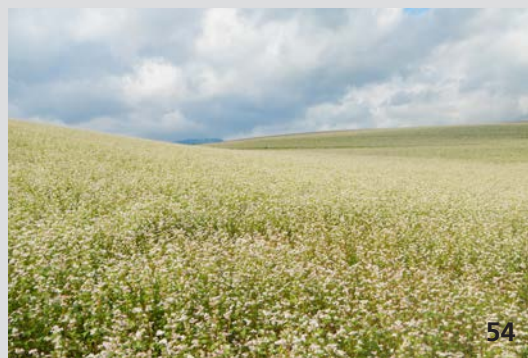


Gauche: colza (VD);
droite: tournesol (GE).



Gauche: lin;
droite: pois
protéagineux (VD).

Installation de cultures intermédiaires fleuries



Des couverts fleuris tels que le sarrasin (haut: Plaine de l'Orbe, VD), la moutarde ou des mélanges d'engrais verts (bas: Broye, FR) sont importants pour la protection des sols et des eaux, et colorent le paysage après les cultures.



2. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les grandes cultures

Encouragement et installation de plantes accompagnatrices fleuries dans les cultures



Gauche: bande culturale extensive (Gros-de-Vaud, VD); droite: les bandes fleuries sont également très appréciées des auxiliaires (ZH).



Des petites surfaces semées de fleurs colorent les champs. La culture principale peut être semée sur ces espaces, ou alors on y renonce, afin de favoriser l'alouette, dont le chant fait partie du « paysage sonore » des cultures (Rafzerfeld, ZH).

Installation de cultures associées





Les cultures associées amènent une diversité au champ, tout en étant intéressantes agronomiquement. (haut: pois-orge, NE; bas: pois-caméline, Singine, FR).



3. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par le maraîchage

3.1 Mosaïque

Maintien et développement de la mosaïque paysagère générée par les différentes cultures maraîchères, différentes formes et tailles de parcelles, etc.  



Gauche: bandes colorées de salades (VD); droite: mosaïque générée par les cultures (Vully, VD).



Gauche: la juxtaposition sur de petites surfaces de plusieurs espèces maraîchères peut être liée à la commercialisation en circuits courts (Vully, VD). Droite: mosaïque de cultures maraîchères et arbres haute-tige (La Rogneuse, VS).

3.2 Structure paysagère

Structuration du paysage par des arbres et des buissons (haies, allées d'arbres, bosquets d'arbres ou de buissons, arbres isolés remarquables)  



Des haies peuvent séparer des parcelles (gauche: pied du Jura, VD), border des milieux naturels (droite: Schöffland, AG), ou des routes, ce qui permet aussi de décourager l'accès du public aux cultures (bas: Pied du Jura, VD).



3. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par le maraîchage

Installation de cultures grimpantes sur des tuteurs



L'alternance entre cultures maraîchères basses et cultures grimpantes structure le paysage (Vully, VD).

3.3 Couleurs

Installation de cultures maraîchères fleuries



Pois (Vully, VD).

Installation de bandes fleuries à proximité des parcelles



Des bandes fleuries en bordure de parcelles maraîchères amènent des touches de couleurs en toute saison (haut: juillet; bas: août). Elles peuvent également avoir un effet favorable sur les organismes auxiliaires et les abeilles. De plus, elles découragent l'accès des personnes aux cultures (BE).



3. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par le maraîchage

3.4 Autres mesures

Enlèvement du plastique lorsque les serres ne sont pas utilisées



Vallée du Rhône (VS).



Plantation de haies ou d'arbres isolés aux alentours des bâtiments d'exploitation, y compris les serres



Des arbres ou haies peuvent rendre plus discrète la présence d'une serre maraîchère et contribuer à réguler sa température (Tl).

4. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive ou cultures de baies)

4.1 Mosaïque

Maintien et développement de la mosaïque paysagère générée par les différentes variétés, différentes orientations des lignes de vigne ou d'arbres, etc.  






Gauche: l'orientation variable suit la structure naturelle du paysage et la renforce (Bas-Valais, VS); droite: les lignes d'arbres fruitiers donnent un aspect géométrique à la Plaine du Rhône (VS).



Les cépages différents forment une mosaïque de couleurs de feuillages (Sion, VS).

4.2 Structure paysagère

Maintien, installation, entretien de buissons, haies ou arbres isolés (pêchers de vigne, etc.)   






Haies et arbres rompent la linéarité des rangs de ceps (gauche: Côtes de l'Orbe, VD; droite: Bas-Valais, VS).






Gauche: un arbre isolé se démarque de la culture fruitière (La Côte, VD); droite: en arrière-plan, une haie sépare le vignoble de la route (La Côte, VD).

4. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive ou cultures de baies)

Entretien des terrasses historiques et des murs de pierres sèches dans le vignoble, maintien des anciennes terrasses de culture dans les cultures fruitières ou de baies   



Gauche: Bas-Valais, (VS);
droite: Haut-Valais (VS).

Réhabilitation des bassins de vigne, aménagement et entretien de points d'eau   





Les bassins de vigne font partie du patrimoine traditionnel viticole. Ils servaient notamment à la préparation des bouillies bordelaises ou encore à tremper la paille utilisée lors des attaches (Bonvillars, VD).



Les points d'eau sont appréciés des promeneurs et des animaux (Côtés de l'Orbe, VD).

4.3 Couleurs

Plantation de rosiers au bout des lignes de vigne (indicateur traditionnel de maladies)  



Les rosiers sont traditionnellement des indicateurs des attaques de maladies sur la vigne (La Côte, VD).

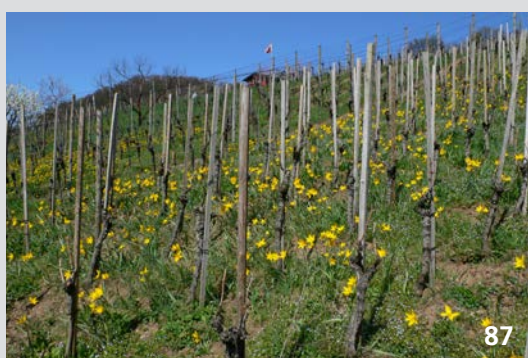
4. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive ou cultures de baies)

Plantation de *Malus floribunda* en bout de ligne



Ces arbres apportent une touche de diversité de couleurs lors de la floraison ainsi que par les fruits qui restent après la récolte. Ils participent à la pollinisation des fruitiers (La Côte, VD).

Enherbement du sol sous les cultures pérennes (si possible aussi avec des fleurs)



Gauche: des tulipes sauvages sont traditionnellement associées à la culture de la vigne dans certaines régions (Muttenser Rebberg, BL); droite: la fauche alternée permet le développement d'une flore colorée (VS).

Installation de bandes fleuries à proximité des parcelles



Des bandes fleuries en bordure de parcelles arboricoles amènent des touches de couleur et peuvent avoir un effet favorable sur les organismes auxiliaires (Frick, AG).

4.4 Maintien de formes d'utilisation traditionnelles, marquantes pour le paysage

Entretien ou installation de vignes en pergola



La vigne en pergola comme utilisation traditionnelle (Brontallo, TI).

4. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive ou cultures de baies)

Entretien des bisses dans le vignoble



Les sentiers de contrôle qui bordent nombre de bisses peuvent être utilisés comme sentiers de randonnée (bisse de Clavau, VS).

Maintien de la conduite de la vigne en gobelet



Ce mode de conduite se pratique généralement sur des petites parcelles, non mécanisables (VD).

Entretien des murs d'enceintes, des portes typiques du vignoble, des escaliers et rampes d'accès en pierre



Murs, portes, escaliers et rampes d'accès en pierres font partie du patrimoine viticole et conservent toute leur valeur dans l'exploitation actuelle du vignoble (haut: Miège, VS et Vaumarcus, NE; bas: Flanthey, VS et Vaumarcus, NE).



4. Exemples de mesures paysagères dans les paysages caractérisés par les cultures pérennes (viticulture, arboriculture intensive ou cultures de baies)

Réhabilitation et maintien de l'utilisation agricole des capites



Les capites sont encore utilisées soit pour l'entreposage du matériel lié à l'exploitation viticole, soit comme lieu de repos. Encore en activité, elles font partie du patrimoine viticole (VD).

4.5 Autres mesures

Installation discrète des filets de protection



La protection contre les oiseaux en viticulture est souvent indispensable. En posant des filets latéraux, les vignerons cherchent à allier qualité paysagère et protection de leur récolte (La Côte, VD).

Utilisation de poteaux en bois pour soutenir la vigne, les arbres fruitiers ou les buissons de baies



Poteaux en bois pour soutenir la vigne (Wiggertal, LU), les buissons de baies (GE) ou les arbres fruitiers (VD).



5. Mesures selon les éléments paysagers

5.1 Exemples de mesures paysagères en lien avec le réseau de routes et chemins

Entretien des allées d'arbres, haies, murs de pierres sèches qui bordent les chemins



L'ombre des arbres rend les chemins plus agréables pour les promeneurs (gauche: Valsainte, FR; droite: Euschels, FR).



Les chemins et voies historiques sont souvent bordés par des signes culturels (Breccaschlund, FR).

Entretien de chemins d'exploitation non revêtus situés sur la surface d'exploitation



Gauche: les chemins d'exploitation épousant la topographie et comportant une bande centrale enherbée maintiennent la valeur paysagère; droite: les chemins historiques (IVS) sont importants pour l'identité culturelle (Surselva, GR).



Les chemins creux sont encore parfois présents dans les paysages agricoles (Hospenthal, UR).

5. Mesures selon les éléments paysagers

Installation de bordures fleuries le long des chemins



Un ourlet sur terre assolée (gauche: ZH) ou une bande fleurie (droite: ZH) réjouissent l'œil et sont propices à la biodiversité et aux organismes auxiliaires.

5.2 Exemples de mesures paysagères en lien avec les eaux

Plantation et entretien de végétation riveraine boisée



Les berges boisées sont intéressantes pour le paysage, pour les loisirs et pour la biodiversité (gauche: Jura bernois; droite: Ajoie, JU).

Installation et entretien de bandes de végétation riveraine naturelle



Les berges naturelles dégagent une impression de calme (Ajoie, JU).

Entretien de cours d'eau renaturés



Les projets de renaturation représentent des projets collectifs impliquant aussi l'agriculture et l'entretien des berges après renaturation peut être assuré par les agriculteurs (Broye, VD).

5. Mesures selon les éléments paysagers

5.3 Exemples de mesures paysagères à proximité des bâtiments d'exploitation

Installation et entretien de jardins paysans



Potager à proximité de mayens en Haut-Valais (VS).

Elevage d'animaux de rente à proximité des bâtiments d'exploitation (petits ruminants, basse-cour, etc.)



La présence d'animaux, p.ex. basse-cour, petits ruminants, etc. est très appréciée par le public et permet de communiquer sur l'agriculture (gauche: GE; droite: TI).

Installation et entretien de fontaines et d'étangs (notamment étangs utilisés comme réserve incendie)



Gauche: Rheintal (SG); droite: Oberland bernois (BE).

Plantation d'arbres, buissons et arbres haute-tige autour de la ferme

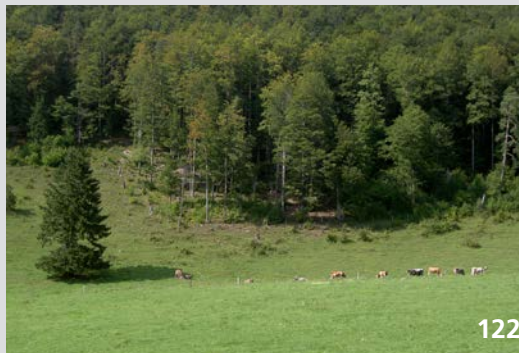


Les vergers haute-tige accompagnent traditionnellement les fermes, les hameaux et les villages (gauche: Napfgebiet LU; droite: BL).

5. Mesures selon les éléments paysagers

5.4 Exemples de mesures paysagères dans la zone de transition avec la forêt

Entretien de lisières étagées et buissonnantes



Gauche: lisière buissonnante (Randen, SH); droite: éclaircissement de lisière (Thal, SO).

Entretien d'ourlets fleuris le long des lisières et des haies, et de buissons fleuris dans les haies et les lisières



Avec les fleurs au printemps et les cynorhodons à l'automne, les églantiers amènent des couleurs dans les haies et les lisières (NE).

Maintien et entretien des châtaigneraies



Les châtaigneraies baignées de lumière invitent à la promenade (Misox, GR).

Maintien de la mosaïque typique forêt – paysage ouvert



Gauche: Glaubenberggebiet (OW); droite: Napfgebiet (LU).

6. Mesures paysagères dans la région d'estivage

Bon nombre de mesures paysagères possibles dans les régions herbagères en Surface agricole utile sont aussi valables pour la région d'estivage. Certaines mesures sont cependant particulièrement indiquées pour la région d'estivage. En voici des exemples.

Lutte contre l'embroussaillage de surfaces ouvertes marquantes dans le paysage



Un engagement à long terme est nécessaire si l'on compte contenir ou réduire l'embroussaillage (gauche: Prättigau, GR; droite: Basse-Engadine, GR).

Entretien, si nécessaire encouragement de la régénération, respectivement éclaircissement de pâturages boisés



L'enjeu est de maîtriser l'équilibre entre les parties herbacées et les parties boisées (gauche JU; droite: travaux d'entretien en Basse-Engadine, GR).

Maintien, entretien et plantation d'arbres remarquables



Des feuillus remarquables sont présents dans de nombreux alpages. Le feuillage, outre l'ombre bienvenue, était autrefois utilisé comme litière (gauche: Breccaschlund, FR; droite: Oberland bernois, BE).

Maintien et entretien des murs de pierres sèches



De vastes étendues dans la région d'estivage sont marquées par les murs de pierres sèches (gauche: Jura vaudois, VD; droite: Belalp, VS).

6. Mesures paysagères dans la région d'estivage

Maintien et entretien des murs de pierres sèches (suite)



Clôture en pierres calcaires sur les alpages du Monte Generoso (TI).

Maintien et entretien des clôtures traditionnelles et des clôtures en bois

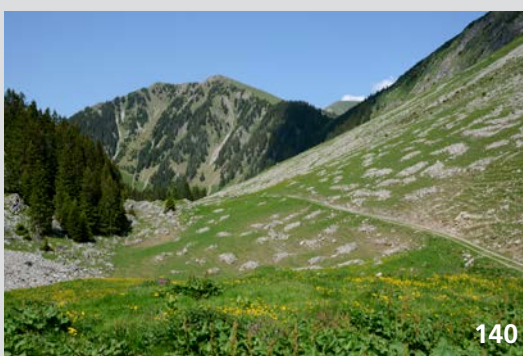


Gauche : clôture traditionnelle (Prättigau, GR); droite : clôture en bois à la limite entre prairie de fauche et pâturages de la région d'estivage (Basse-Engadine, GR).



Les portails et passe-barrière sont des structures traditionnelles et de formes originales qui accompagnent les randonnées (gauche : Glarus Süd, GL; droite : Gantrisch, BE).

Maintien, entretien, installation d'éléments isolés tels que tas d'épierrage, abreuvoirs ou fontaines







Les tas d'épierrage témoignent d'un travail considérable des exploitants d'alpages (gauche : Gantrischgebiet, BE; droite : Glarus Süd, GL).

6. Mesures paysagères dans la région d'estivage

Maintien, entretien, installation d'éléments isolés tels que tas d'épierrage, abreuvoirs ou fontaines    (suite)






Gauche: une fontaine d'eau potable est très appréciée des touristes (Col de Jaman, VD); droite: bassin de récupération d'eau pluviale pour l'alimentation du bétail (Jura vaudois, VD).

Installation et entretien de prairies fleuries traditionnelles    



Les prairies à narcisses sont un élément du patrimoine paysager des Préalpes vaudoises (VD).

Maintien ou reprise de la récolte de foin des rochers sur les flancs raides des montagnes   



Récolte de foin des rochers (Isenthal, UR).

Entretien des fossés d'irrigation et des pistes de halage du foin  



Gauche: fossé d'irrigation fauché et piste de halage du foin; droite: fossé d'irrigation (Basse-Engadine, GR).

7. Mesures paysagères à proximité des espaces bâtis

Lorsqu'ils se rencontrent, les espaces bâtis et cultivés s'influencent l'un l'autre, tant du point de vue de l'esthétique que de l'utilisation de l'espace. La pression des loisirs sur les surfaces agricoles est particulièrement forte dans les espaces proches des espaces urbanisés. Quelques mesures sont présentées ci-dessous, permettant de soigner la qualité paysagère de la zone d'influence mutuelle, et de faciliter l'accès du public au paysage, sans représenter trop de limitations ou de dégâts pour les agriculteurs (p. ex. déjections des chiens, déchets, piétinement, etc.).

Maintien, entretien, installation de vergers autour des zones bâties



Les vergers haute-tige accompagnent traditionnellement les alentours des villages et forment la transition entre milieux bâtis et espaces cultivés. Ils peuvent être une occasion de montrer la diversité des variétés fruitières (VD).

Canalisation des promeneurs à l'aide de bandes fleuries



Des bandes de fleurs en autocueillette peuvent être attractives pour les promeneurs tout en décourageant l'accès aux cultures (GE).

Mise à disposition de jardins productifs cultivés par la population



Le dialogue avec la population dense des agglomérations peut être favorisé par la mise à disposition de parcelles productives exploitées par les citadins (La Côte, VD).

7. Mesures paysagères à proximité des espaces bâtis

Mise à disposition temporaire de prairies fauchées comme surfaces de jeu ou de détente



Des surfaces agricoles peuvent être temporairement mises à disposition du public après la récolte... moyennant des règles de conduite (chiens, déchets, etc.) (GE).

Aménagement de passages ponctuels pour cavaliers dans les champs



Des passages ponctuels pour cavaliers sur des parcelles peuvent être aménagés en complément à des parcours équestres balisés, afin de protéger les surfaces agricoles du piétinement (GE).

Impressum

Auteur-e-s:

Myriam Charollais, Felix Hahn, Yaëlle Linder-Berrebi, AGRIDEA.

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

Collaboration:

Andreas Stalder,
Benoît Magnin, OFEV;
Barbara Würth, AGRIDEA;
Markus Richner Kalt,
Franziska Grossenbacher,
Office fédéral de l'agriculture OFAG.

Photos:

Tous les droits des photos publiées dans ce document appartiennent à leur auteur cité ci-dessous.

AGRI: H, 47, 48, 61; Agroscope: 88;
Angelika Abderhalden: 29, 128,
130; Michel Amaudruz: 53;
ARNAL, Büro für Natur und
Landschaft AG: 31; Adrian Arnold,
Landw. Beratungsdienst UR: 38;

Rudolf Baur: 58; Etienne Bendel:
52; Regula Benz: 105, 136; Fredi
Bieri, Basler & Hofmann AG: 107;
OFAG: C, 7, 14, 19, 42, 93, 99, 114,
132, 137, 138, 139, 141, 143, 146,
147; David Bourdin: 150; David
Caillet-Bois: E, G, 15, 46, 49, 111,
112, 123; Sophie Chanel: 54, 77;
Myriam Charollais: B, 17, 41, 85, 98,
100, 101, 104, 131, 142, 149;
Laura Clavien, Service de l'agriculture
VS: 4, 64, 95; Pascale Cornuz: 62,
68, 69; René Décorvet: 144;
Philippe Droz: 79, 82, 86; Virginie
Favre: 56; Sébastien Gassmann: 10,
21, 50, 51, 76, 151, 152; Felix Hahn:
1, 8, 9, 6, 20, 22, 44, 72, 74, 78,
81, 110, 117, 118, 119, 124, 125,
126, 127, 129, 140; Peter Hahn:
13; Hochstamm Seetal AG: 11; Paul
Imbeck: 87; Daniel Jeitziner: 30;
Samuel Kappeler: D; Sonya Kuchen:
108; Mary Leibundgut: 145; Peter
Lehner, Service de l'agriculture VS:
26; Yaëlle Linder-Berrebi: 43; Henryk
Luka: 70, 71; Benoît Magnin: 36,
91, 103; Daniel Mettler: 134;
Marie-Anne Meyrat: 5, 40;

Museo etnografico della Valle di
Muggio: 135; Frédéric Obrist, Service
de l'agriculture VS: 16, 75, 120;
Monique Perrottet: 63, 65, 67, 73,
80, 83, 84, 92, 94, 96, 97, 148;
Lukas Pfiffner: 89; Pro Brontallo: 90;
Hansruedi Rauchenstein: 66; Nicolas
Rossier: 55, 60; Andreas Stalder:
F, 12, 18, 25, 27, 28, 32, 33, 34,
35, 39, 102, 106, 122, 133; Olivier
Stauffer, DGE-EAU VD: 113; Josy
Tamarcaz: 59, 115, 116; Matthias
Tschumi: 57, 109; Marc Weiss:
121; Irene Weyermann: 3; Barbara
Würth: A, 2, 23, 24, 37; Jean-Michel
Zellweger: 45.

Editeur:

AGRIDEA
• Avenue des Jordils 1,
CH-1006 Lausanne
• Eschikon 28,
CH-8315 Lindau
• A Ramél 18,
CH-6593 Cadenazzo
www.agridea.ch

2^{ème} édition novembre 2013.